



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n° 50 - Séance du 08 septembre 2025

Celui-ci s'est réuni salle polyvalente, place Soudrine, 01550 Farges, après convocation envoyée le 3 septembre 2025, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique - LUCK Guillaume - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - EWERT Birgit - CHASSAGNE Huguette

Excusé : ROUAULT Steven

Absents : LEVEUGLE Isabelle - DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - BADANO Vanessa - BERGES Sébastien

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h05

Désignation du secrétaire de séance : ZEIGER Véronique

Procès-verbal N° 49 :

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

Service des déchets : la CAPG déploie des bornes de collecte pour les biodéchets, complémentaire aux systèmes de compostage. L'assemblée lance une réflexion sur l'utilité de ce dispositif et de son emplacement. Celui-ci pourrait être utilisé par la cantine et le Café de la Poste.

3. URBANISME : (pour information) :

DP : DEWILDE Yohann (refus tacite), ER-RAIS Jibril, CESARANO Antonio, BLANC Christophe (x3), VODOPIVEC Michaël (x2), LI-CHIANG-YAO Gaëlle, ORGITELLO Jean-Loup, Régie des Eaux Gessiennes, WIRTH Harald, BARBET-MASSIN Marie-Pierre, MT Immo (refus)

4. DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2025- 40 : Décision modificative n° 2 - 2025**

Le montant de la CFG (Compensation Franco-Genevoise) annoncé par le Département est supérieur de 94 626 € aux prévisions budgétaires. Il est suggéré d'en retirer le montant des impayés des années 2017-2018 (liste regroupant les créances présentées en non-valeur qui n'ont pas pu être recouvrées au terme du processus, s'avérant infructueux, de poursuite mais également les créances éteintes) et de virer à la section investissement le reste pour de nouvelles opérations : création du parking chemin de Monthey, création de plateformes au cimetière et changement de circulation rue de la République à hauteur de la chicane devant le Café de la Poste.

Le montant de la décision modificative est de 94 600 € en section fonctionnement et de 201 600 € en section investissement.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025- 41 : Convention avec le CAUE**

Par suite des deux périmètres d'études votés en séance du conseil communautaire de la CAPG, il convient de faire les études accompagnant cette démarche.

Il est proposé de s'adresser au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), organisme d'utilité publique, créé par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 dont les missions sont de promouvoir des politiques qualitatives en matière d'architecture, d'aménagement et de développement au travers, notamment, de l'exercice de ses missions de conseil et d'assistance architecturale et paysagère.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec le CAUE d'une durée de 12 mois renouvelable. Le coût financier se chiffre à 2 500 € et fait l'objet de la décision modificative de la séance du conseil municipal de ce jour. Mandat est donné à Mme la Maire pour signer cette convention.

Accepté à l'unanimité

Arrivée de M. ROUAULT Steven

➤ **Délibération n° DEL2025-42 : Parcelles cédées par le Département de l'Ain**

Il est rappelé que le Département a proposé de céder à la commune, à l'euro symbolique, 8 petites parcelles situées sur la commune de Farges. Il s'agit des parcelles cadastrées ZD N° 168, 173, 197, 214, 216, 218, 227, 252. La confirmation de ce don sera approuvée par la commission permanente départementale dans l'automne et fera l'objet d'un acte administratif entre les parties.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-43 : Familles Rurales : accueil de loisir pendant les petites vacances scolaires**

Il est rappelé la délibération n° DEL2025-35 du 01/07/2025 relative à l'ouverture de l'accueil de loisirs pendant les petites vacances scolaires. Une harmonisation avec les tarifs d'une commune voisine a été définie. L'assemblée confirme les nouveaux tarifs ainsi que les quotients de A à G.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-44 : Modification des tarifs de la cantine et du périscolaire au 01/09/2025**

Il convient de réajuster les tarifs de la cantine et du périscolaire en collaboration avec Familles Rurales.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-45 : Convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour l'accompagnement à la préparation aux concours**

La CAPG a proposé, aux communes membres, un accompagnement du personnel à la préparation des concours et examens de la fonction publique territoriale aux agents volontaires. Le montant forfaitaire par stagiaire et par épreuve de cette prestation s'élève à 800 €. Un agent communal, inscrit, a revu sa position et ne se présentera pas au concours. La formation est donc écourtée. Une convention a été accordée et présente un coût de 160 €.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-46 : Adhésion au service paie du Centre De Gestion de l'Ain**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain (CDG 01) propose une prestation « Paies Informatisées ». L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies par la mise en commun de moyens techniques. Il est proposé de solliciter le CDG 01 pour cette prestation et d'autoriser Madame la Maire à conclure la convention correspondante dès le mois de novembre 2025. Le coût financier est de 10 € par bulletin de salaire.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-47 : Convention de partenariat avec la directrice du groupe scolaire Pays de Gex Agglo -Relais Petite Enfance Collonges**

Le service Relais Petite Enfance de Pays de Gex Agglo a effectué une demande auprès de la mairie pour obtenir l'accès à la salle de motricité de l'école pour des ateliers motricité à destination des tout-petits accompagnés de leurs assistantes maternelles. Pays de Gex Agglo, via le Relais Petite Enfance, souhaite favoriser l'accueil des jeunes enfants et développer l'accueil des assistantes maternelles et des gardes à domicile. L'objectif est de permettre l'organisation d'ateliers d'éveil corporel à destination d'enfants de moins de 3 ans accompagnés de ces dernières.

La convention porte sur l'organisation des accueils et interventions ainsi que sur les engagements respectifs de chacun des partenaires, notamment la mise à disposition gratuite de la salle de motricité de l'école par la commune.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-48 : Modification du tableau des emplois au 01/10/2025**

En 2024, il a été proposé de créer un poste d'agent administratif pour le renforcement occasionnel du travail administratif. Il convient d'élargir ce dispositif au service voirie qui fait l'objet, régulièrement, de tâches conséquentes. Un poste d'agent technique territorial sera créé.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-49 : Changement du sens prioritaire rue de la République au niveau du Café de la Poste**

Dans le cadre de la mise en sécurité des usagers dans le village, il convient de modifier le sens de priorité au niveau du Café de la Poste. En effet, de très nombreux travailleurs frontaliers traversent la commune aux heures de pointe, souvent à vive allure, afin d'éviter la circulation dense qui bloque le rond-point situé à la sortie de la voie rapide en direction de Valserhône.

Les véhicules circulant dans le sens Périon – Collonges sont prioritaires au niveau de la chicane du Café de la Poste, rue de la République. De ce fait les véhicules arrivant en sens inverse restent bloqués longuement. Après consultation de l'Agence Départementale des Routes basée à Périon, cette dernière accepte la modification et impose de supprimer l'actuel stationnement minute pour créer une chicane complète un peu en amont.

Il convient de faire un affichage d'un mois sur le terrain avant que les travaux n'interviennent.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-50 : Recensement 2026**

Le recensement de la population de Farges est prévu à compter du 15 janvier 2026 (pour une période d'un mois). Il convient de nommer un coordonnateur communal (élu) qui sera accompagné d'un agent administratif. Deux agents recenseurs devront être recrutés. Un premier jour de formation aura lieu au mois de novembre prochain pour l'élu en charge de ce recensement.

Approuvé à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ Suivi des travaux de rénovation énergétique de la mairie : l'erreur de couleur des fenêtres de l'appartement N° 1 devrait être reprise par l'entreprise Ninet Frères. Les travaux prévoient un avancement par la salle du conseil, le bureau des adjoints, la salle d'exposition et celle du cadastre faisant l'objet d'imprévus conséquents. Ils se termineront par le grenier au début de l'année 2026.
- ❖ Réunion publique du PLUiH : une réunion est prévue le 25 septembre 2025 sur la commune de Péron.
- ❖ Box internet à la salle polyvalente : après étude, cette installation est coûteuse. Il est proposé de mettre une antenne à la mairie pour assurer le WIFI.
- ❖ Route du Col du Sac : pour rappel une souscription a été lancée début 2025 pour récolter des fonds pour la réfection du tronçon de la route depuis la place de la Race jusqu'au sommet de la route. Les dons des privés sont récoltés par l'association « Patrimoine de Farges » qui les versera directement à la trésorerie d'Oyonnax. Deux entreprises ont également donné et la commune de Collonges a acté un don de 150 €. Madame la Maire demande à l'assemblée de refuser ce don qui couvre à peine deux heures d'épareuse alors que beaucoup d'administrés utilisent ce tronçon pour les promenades et quelques ventes de bois. Il est demandé de reconduire cette souscription pour l'année 2026.
- ❖ Suivi du frelon asiatique : pour donner suite au soutien du GDS 01 pour lutter contre le frelon asiatique, le conseil municipal souhaite continuer le piégeage sur les mois d'automne.
- ❖ A l'avenir, si le mécanisme le permet, la cloche de la mairie sera coupée de 23h à 6h.
- ❖ La rentrée des 125 élèves inscrits à l'école Roger Vailland s'est bien passée. Il y a 5 enfants de moins que prévu, dont des petits, cela décharge l'effectif des maternelles.

Heure de fin : 22h18

La secrétaire de séance,
Véronique ZEIGER



La Maire,
Monique GRAZIOTTI



